

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 JUIN 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.06. 61.B**

**Programme local de  
prévention déchets  
du GrandAngoulême :  
demande de  
subventions**

**LE TROIS JUIN DEUX MILLE DIX à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Touvre - 16600 TOUVRE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DECHETS DU GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La prévention regroupe l'ensemble des actions intervenant, avant même l'apparition du déchet, dans le but de restreindre les flux à traiter, de réduire la nocivité des produits et de favoriser leur valorisation après usage. Elle se situe donc en amont de toute opération de gestion de déchets.

La commission environnement du 3 novembre 2009 a émis un avis favorable à l'engagement de la collectivité dans un programme de prévention déchets.

Ce programme a pour but de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets d'une part et d'autre part de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'ADEME apporte un soutien financier dans le cadre d'un accord-cadre pluriannuel de partenariat fixé pour une durée maximum de cinq ans et de contrats annuels de performance définissant les objectifs annuels d'activité et d'impacts à atteindre et les engagements financiers. (rapport ci-joint)

Le montant estimé de cette opération s'élève à 123 098 € HT. L'ADEME subventionne à hauteur de 50% à la signature de l'accord-cadre.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 4 mai 2010,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre du programme prévention déchets du GrandAngoulême de l'ADEME, ainsi que la convention annuelle de performance.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives au programme de prévention déchets du GrandAngoulême notamment auprès de l'ADEME et de signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**07 juin 2010**

**Affiché le :**

**07 juin 2010**